

Formulaire d'annonce pour les propriétaires

Décret sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques

Direction générale de l'environnement
Direction de l'énergie (DIREN)
Av. de Valmont 30b, 1014 Lausanne

Une aide pour compléter les différentes sections se trouve en fin de document

Important : ce formulaire d'annonce ne concerne que les bâtiments équipés d'un chauffage électrique principal pour le chauffage des locaux et/ou l'eau chaude sanitaire

La personne propriétaire de plusieurs bâtiments doit remplir un formulaire d'annonce par bâtiment (numéro EGID)

1. Propriétaire ou co-copropriétaire (PPE)

Entreprise :

M. Mme Nom : Prénom :

Adresse : NPA et localité :

Tél. : Email :

2. Représentant-e du propriétaire

Merci de remplir également le champ « 1. Propriétaire ou co-proprétaire (PPE) »

Entreprise :

M. Mme Nom : Prénom :

Adresse : NPA et localité :

Tél. : Email :

3. Adresse du bâtiment

Adresse :

NPA et localité : N° EGID :

Un propriétaire de plusieurs bâtiments concernés doit faire une déclaration par bâtiment

4. Type de bâtiment

Catégorie du bâtiment selon la norme SIA 380/1 :

Habitat individuel (dont maison à deux appartements et villa jumelée)

Habitat collectif (dès trois appartements)

Industrie

Dépôts

Administration

Ecole

Commerce

Hôpital

Restaurant

Installation sportive (vestiaires y compris)

Lieu de rassemblement

Piscine couverte

Le bâtiment est-il équipé de panneaux photovoltaïques ? Oui Non

5. Système de chauffage des locaux

Le producteur de chaleur principal est de type :

- Électrique centralisé (avec distribution de chaleur)
 Électrique décentralisé (radiateurs indépendants ou nattes électriques)
 Mazout Pompe à chaleur (PAC)
 Chauffage à distance (CAD) Gaz
 Chaudière à bois Solaire thermique
 Autre :

Le producteur de chaleur secondaire si existant :

- Électrique centralisé (avec distribution de chaleur)
 Électrique décentralisé (radiateurs indépendant ou nattes électriques)
 Mazout Pompe à chaleur (PAC)
 Chauffage à distance (CAD) Gaz
 Chaudière à bois Solaire thermique
 Autre :

6. Système du chauffage de l'eau chaude sanitaire

Le producteur de chaleur principal est de type :

- Électrique centralisé (avec distribution de chaleur)
 Électrique décentralisé (radiateurs indépendant ou nattes électriques)
 Mazout Pompe à chaleur (PAC)
 Chauffage à distance (CAD) Gaz
 Chaudière à bois Solaire thermique
 Autre :

Le producteur de chaleur secondaire si existant :

- Électrique centralisé (avec distribution de chaleur)
 Électrique décentralisé (radiateurs indépendant ou nattes électriques)
 Mazout Pompe à chaleur (PAC)
 Chauffage à distance (CAD) Gaz
 Chaudière à bois Solaire thermique
 Autre :

7. Consommation électrique (information facultative)

Quelle est la consommation électrique globale annuelle ? : kWh

- En cochant cette case, j'atteste que les données remplies ci-dessus sont exactes

Merci de retourner ce formulaire à l'adresse suivante :
 Direction générale de l'environnement (DGE)
 Direction de l'énergie
 Av. de Valmont 30b
 1014 Lausanne

Aide au propriétaire pour compléter le formulaire

1. Propriétaire (hors PPE)

Aide : type de propriétaires : Uniquement les propriétaires d'un bâtiment situé sur le territoire vaudois sont concernés, qu'importe leur adresse de domicile..

2. Si existant : représentant-e de la personne propriétaire ou de la PPE

Aide : représentant-e-s de la personne propriétaire : Pour les représentants autres que les administrateurs PPE, le pouvoir de représentation sera vérifié dans un second temps (mandat, inscription au registre foncier, etc.)

3. Adresse du bâtiment

Vous trouverez le numéro EGID sur le Guichet cartographique cantonal : <https://www.geo.vd.ch/>

Aide : EGID - l'identifiant fédéral du bâtiment (numéro EGID) peut être obtenu en suivant ces étapes :

1. Accéder au Guichet cartographique cantonal
2. Saisir votre adresse dans la barre de recherche, puis cliquer sur la pastille jaune du bâtiment correspondant sur la carte
3. Récupérer le numéro EGID dans le champ "Bâtiment EGID" de l'onglet "Adresses"

4. Type de bâtiment

Pour un immeuble collectif avec plusieurs appartements concernés :

- Si le propriétaire est identique pour tous les appartements concernés, il faut faire une annonce englobant tous les appartements (il n'est pas nécessaire de mentionner les numéros de compteur individuel)
- Si plusieurs propriétaires concernés dans le cadre d'une PPE, il faut faire une annonce par propriétaire.

5. Système de chauffage

Système **centralisé** : un seul producteur de chaleur (chaudière) fournit de la chaleur à l'ensemble du bâtiment par un réseau de distribution hydraulique alimentant des radiateurs ou du chauffage au sol.

Système **décentralisé** : chaque pièce chauffée possède son propre radiateur électrique ou natte électrique.

Si vous rencontrez des difficultés à compléter ce formulaire, vous pouvez contacter la DIREN à l'adresse suivante : info.energie@vd.ch ou par téléphone au +41 21 316 95 50

Bases légales et documentations : vd.ch/chauffage-electrique